

# 11925/23 LIMITE

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 septembre 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 septembre 2023

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2021/710 portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient

E 18132



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**